# Conseil Municipal du 28 mai 2021 – 18 h COMPTE RENDU N°9

<u>Présents</u>: Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA Absents excusés: Estelle BONNIOL, Christine NOHARET,

### 1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.

#### 2 - Adoption du P.V. de la réunion du 2 avril 2021

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 2 avril 2021.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 2 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### 3 – Subventions aux associations

Madame BILHAC présente au Conseil Municipal les demandes de subventions de l'entente sportive cœur d'Hérault, du Syndicat terroir Pézenas, de l'association Asphodèle, de l'association la pomponette, des ainés du Ceressou et de la coopérative scolaire.

Elle rappelle au Conseil qu'une enveloppe de 7500 € a été budgétisée et rappelle les subventions 2020 :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions cidessous :

	2017	2018	2019	2020	2021
AMF solidarité	200	300	300	300	300
Asphodèle		3500	5000	5000	1000
Coopérative	1200	984	/	/	1200
scolaire					
Entente sportive	1800	2000	2000	2000	2000
cœur d'Hérault					
La Calendreta	/	/	300	/	
La Pomponette		200	200	200	350
Les Ainés du	/	600	600	450	450
Céressou					
OC2P	/	/	/	300	
Syndicat terroirs	200	200	200	200	200
Pézenas					
Team CX34	/	/	/	/	
Centre Hérault	/	/		/	
Freeman Team	/	/	/	/	
Baby d'oc	/	/	/	100	

### 4 – Service périscolaire

Madame BILHAC présente au Conseil Municipal un plan financier présenté par la communauté de communes du clermontais (CCC) pour une délégation du service périscolaire (cantine et garderie). La CCC organise ce service dans la quasi-totalité des communes du territoire, ce qui lui permet d'en évaluer facilement le coût.

L'estimatif de la CCC s'élève à 23 165 € par an. Ce coût serait fixe quel que soit le nombre d'enfants et d'agents mis à disposition, fixé par convention. (pour information, après calcul, le service périscolaire en gestion communale est d'un montant de 28 000 € environ : frais de personnel, traiteur et recettes des tickets et abonnements).

Cette proposition est basée sur une fréquentation prévisionnelle, évaluée à la lumière des taux de fréquentation fournis par la mairie sur les dernières années.

Cette proposition se base sur un effectif de salariés fixe puisqu'elle sait précisément le nombre d'agent dont elle a besoin pour faire tourner le service, hors évènement exceptionnel.

Les agents communaux seraient en tout ou partie mis à disposition de la CCC pour les heures périscolaires.

Autant de salariés mis à disposition par la mairie de Péret viendront en déduction des agents qu'elle devra rémunérer directement. L'idée est que la CCC complète le planning de service avec ses propres salariés lorsque ceux de la mairie seront insuffisant pour assurer le service.

Les autres avantages de la gestion communautaire sont : gestion des commandes de repas et de la régie d'encaissement des recettes de cantine et garderie, gestion du personnel notamment en cas d'absence, meilleur encadrement des enfants, prix des repas et de la garderie adaptés au revenu des parents. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à la Communauté de Communes du Clermontais le service périscolaire cantine et garderie à compter de septembre 2021.

#### 5 – Projet lotissement Les Près

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de lotissement communal Les Près est en cours. Le cabinet Gaxieu a élaboré des études et le permis d'aménager est en cours d'instruction. Elle informe le Conseil que la commune a des difficultés pour obtenir le financement du projet d'un montant de 1.5 millions auprès des banques.

De ce fait, elle informe le Conseil qu'elle s'est rapprochée de plusieurs aménageurs et que l'un d'eux serait intéressé pour reprendre le projet aux conditions demandées par les services de l'Etat (échelonnement sur 10 ans, bande tampon, logements sociaux etc.) et présente les modalités financières de cette transaction.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à continuer les négociations avec la société GGL afin de déléguer la réalisation du lotissement communal Les Près.

### <u>6 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</u>

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Communauté de Communes du Clermontais concernant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme qui doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ces derniers nous proposent de nous opposer au transfert de 2021.

En effet, il apparait prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme car un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Clermontais.

### 7 – Rétrocession voirie Lotissement Pasteur

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande de rétrocession de la voirie et des espaces publics au lotissement Pasteur (rue de la Lucques) à la commune.

Il informe le Conseil que les travaux du lotissement sont conformes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la voirie et les espaces publics du lotissement Pasteur.

#### 8 – Convention urbanisme

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une convention de délégation du service urbanisme à la Communauté de Communes du Clermontais.

Il s'agit de transférer à la CCC l'instruction des permis d'aménager, permis de construire, déclaration de travaux et autorisation de travaux.

Les certificats d'urbanisme resteraient à la charge de la commune.

Le prix et les modalités de transfert sont définis selon la convention présentée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes du Clermontais et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### 9 – Motions

### • Filière agricole

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une motion de soutien à la filière agricole à la suite de l'épisode de gel ayant impacté les exploitations agricoles le 7 avril 2021. Cette motion vise notamment à demander au gouvernement la mise en place d'un plan de sauvetage de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion de soutien à la filière agricole.

### • Déploiement 5G

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de moratoire concernant le déploiement et les usages de la 5G qui nécessitent un débat démocratique autour des enjeux de santé, écologiques, sociaux et économiques.

Il convient de délibérer sur un moratoire sur l'implantation des antennes 5G, le temps d'obtenir une évaluation environnementale et sanitaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter un moratoire contre le déploiement de la 5G.

### Echangeur Clermont

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de voter une motion de soutien afin que le dossier de la Communauté de Communes du Clermontais relatif à la création d'un échangeur Nord A75.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion de soutien.

# 10 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

### a) <u>Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption</u>

Vente de terres situées au lieu-dit Les condamines

Vente d'un bâti situé 8 chemin du terras

Vente d'un terrain situé 4 chemin des roques

Vente d'une maison d'habitation située 16 rue P. Valéry

Vente d'un terrain situé chemin de la Pradalenque

Vente d'un terrain situé chemin de la Pradalenque

Vente de terres situées au lieu-dit la Montadelle

Vente de terres situées au lieu-dit Pioch Caulet

Vente d'une maison d'habitation située lieu-dit les aires vieilles

# b) Autres Décisions

2021/03 portant signature d'un contrat de maitrise d'œuvre pour le projet de réalisation de salle de dojo et de vestiaires avec le cabinet d'architecture Cartier & Co

2021/04 portant signature d'un marché pour le projet de réfection de voiries à la suite d'intempéries avec l'entreprise TPSO pour un montant de  $116\,047.50 \in HT$ 

#### 11 - Questions diverses

Sortie des écoles

Monsieur GUIZIOU explique au Conseil Municipal que la sortie des écoles est dangereuse pour les enfants du fait de la circulation à double sens de la rue, du stationnement gênant des parents. Il propose de créer une voie à sens unique de l'avenue Jules Ferry jusqu'à la rue Pierre et marie Curie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail afin de réfléchir sur cette problématique mais s'oppose à la mise en sens unique des voies.

Le secrétaire Bruno CASTES Le Maire Isabelle SILHOL